



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAMOTTE-WARFUSÉE**

Séance du lundi 23 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt trois avril le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h15, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEHURTEVENT, Maire.

Présents :

Mmes Patricia BLYAU et Julie GRISPOIRE
MM. Sylvain CARLU, Cyrille CAFFIN, Hubert DAMIS, Dany DEBLOCK, Jacques DEBLOCK, Frédéric DEHURTEVENT, Arnaud DESTALMINIL, Éric LEFÈVRE, Renaud SOREL et Pierre VALEX

Absents excusés :

Mmes, Christelle CAÏEZ, Sylvie GUESDON (donnant pouvoir à F. DEHURTEVENT) et Audrey MEYER

Secrétaire de séance : M. Hubert DAMIS

Fiscalité 2018 : vote des taux

À l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 10,16 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,26 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26,22 %

Avec un produit attendu de 120 319 €.

Adopté à l'unanimité.

Subventions exercice 2018 : C.A.P.E.M et association la Maisonnée

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'organisme CAPEM et l'association « La Maisonnée » sollicitent une aide financière auprès de la Commune.

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de « La Maisonnée » :

« Monsieur,

C'est la première fois que notre association fait appel à votre commune pour obtenir une subvention exceptionnelle qui s'avère particulièrement utile cette année au regard de notre situation :

Depuis la création de notre association, il va y avoir dix ans cette année, nous occupions, contre loyer, une partie des locaux situés dans un bâtiment du Conseil Départemental : l'Espace des Solidarités à Corbie.

Cet emplacement nous permettait de gérer notre chantier d'insertion (32 salariés + 3 encadrants), d'animer plusieurs ateliers d'insertion sociale (94 participants + deux animatrices) et d'organiser un service d'appui à la mobilité (1 000 personnes transportées).

À la fin du mois de juin, nous devons libérer les locaux pour permettre au Conseil Département de redéployer la Maison Départementale des Solidarités et de l'insertion.

Nous avons commencé à rechercher des locaux correspondant à nos activités et nous estimons que les travaux de rénovation et de mise aux normes devraient s'élever à 40 000 € (mise en place d'une cuisine, d'une salle informatique, d'une salle de formation, achat de mobilier d'occasion, peinture, etc.).

Nous serions particulièrement heureux que votre commune puisse s'associer à notre déménagement à hauteur de ses moyens et vous en remercions à l'avance.

Je me tiens à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. »

Il explique qu'il s'agit d'une demande d'aide exceptionnelle. La Communauté de communes du Val du Somme a décidé de s'engager pour le maintien de cette association.

Ainsi l'intercommunalité a proposé de faire l'acquisition d'un bâtiment à Villers-Bretonneux qui aurait un double emploi : mise à disposition d'une partie auprès de l'association « La Maisonnée » d'une part, mais aussi d'aménager 2 logements qui serviraient en cas de nécessité de relogement d'urgence, d'autre part.

Monsieur Le Maire tient à souligner que cette association a une action sociale fondamentale sur notre territoire. En effet, elle propose l'insertion par l'activité économique (IAE) en proposant aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui facilite leur insertion professionnelle. La Commune a plusieurs fois fait appel à cette association pour des travaux. Il précise également que cette subvention servirait pour l'aménagement de leur nouveau bâtiment.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- accepte d'attribuer les subventions suivantes :

Organisme CAPEM	33,00 €,
Association « La Maisonnée »	500,00 €

Investissement 2018 : aménagement de stores à l'école Lamotte

Suite au dernier conseil d'écoles et au vu de la demande des enseignants pour la pose de store à l'école de Lamotte, Monsieur le Maire présente au Conseil un devis de l'entreprise « Aluminios Sérgio Oliviera & Silva, Lva » pour la pose de stores à l'école de Lamotte.

Ce devis s'élève à 7 257,00 € TTC.

Le Conseil approuve le projet et propose de faire une étude complémentaire.

Investissement 2018 : aménagement de la mairie

Monsieur le Maire annonce que la demande d'autorisation de travaux concernant l'accessibilité pour le bâtiment de la Mairie est en cours d'instruction par les services de la DDTM et du SDIS 80. Une fois l'autorisation donnée, nous pourrions mettre en œuvre les aménagements concernant l'accessibilité : notamment, sur le parking extérieur, l'entrée de la mairie et les toilettes mixtes.

Dans le cadre d'un projet d'aménagement de la mairie, Monsieur le Maire souhaite avoir l'accord de son Conseil pour solliciter un devis par l'association « La Maisonnée ».

Il s'agit de travaux à l'étage de la mairie permettant d'agrandir l'espace d'archivage et la remise en état de propreté. Une fois réhabilité, cet espace pourrait être mis à disposition des associations dans le cadre d'activités ponctuelles.

Le Conseil émet un avis favorable.

Finances : subvention salle polyvalente « Le Santerre »

M. DEHURTEVENT explique que le dossier de réfection de la salle « Le Santerre » va pouvoir avancer. En effet, jusqu'à maintenant, le projet était bloqué du fait d'un désaccord sur les matériaux utilisés pour la partie d'isolation du plafond. Après plusieurs études de solutions techniques et consultation des services de sécurité, un accord devrait être trouvé.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire souhaite avoir l'autorisation de son Conseil pour effectuer une demande de subvention au titre des primes énergies pour des travaux réalisés par les collectivités. Ces primes peuvent couvrir entre 10 et 50 % des investissements selon la nature des travaux.

Le Conseil donne son accord.

Finances : décision modificative budget primitif exercice 2018

Suite à la régularisation d'une dépense sur exercice antérieur et de l'attribution d'une subvention après de l'association « la Maisonnée », Il convient d'apporter des modifications au budget de l'exercice 2018 :

- .. Dépenses de fonctionnement - chapitre 011 - article 65738 : + 500
- .. Dépenses de fonctionnement - chapitre 011 - article 615221 : - 500
- .. Recettes de fonctionnement - chapitre 77 - article 773 : + 122,00 €
- .. Recettes de fonctionnement - chapitre 75 - article 758 : - 122,00 €

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses.

➤ Salles polyvalentes « Le Santerre » et « CPI » - modification du règlement intérieur :

Le Conseil décide d'apporter les modifications suivantes aux contrats de location de la salle polyvalente le Santerre et le CPI :

- Location « à titre gratuit » : il sera possible de louer chacune des salles polyvalentes pour certaines associations ou organismes publics à titre gratuit. Néanmoins un contrat devra être fait par les loueurs.
- Frais supplémentaires : le Conseil décide de mettre en place des frais supplémentaires appliqués en cas de dégradations, salles remises dans un mauvais état et dégradations du matériel. A savoir :
 - Dégradation du matériel type « sèche mains » : 620,00 €
 - Dégradation des sanitaires (exemple : toilettes bouchées) : forfait de curage par une société privée,
 - Dégradation des appareils de distribution de papier toilette et essuie-mains : prix d'achat TTC,
 - Nettoyage non fait : forfait de nettoyage par une société privée,

Dans le cas où la salle est louée par plusieurs associations le week-end et qu'il n'est pas possible de connaître la responsabilité de l'une d'entre elles, les frais supplémentaires seront supportés par moyenne sur l'ensemble de ces associations

➤ Ecoles : Suite au dernier Conseil d'école Monsieur Dehurtevent donne la parole M. CAFFIN et Mme BLYAU pour faire une synthèse de cette réunion.

Un point a été fait sur la prochaine rentrée scolaire avec notamment les votes à l'unanimité du retour aux 4 jours et des nouveaux horaires.

A l'issue de l'annonce d'une fermeture de classe sur Guillaucourt, la question du devenir du RPI a été relancée. D'une façon générale, le Conseil s'accorde à dire que la désinformation depuis plusieurs mois crée des incompréhensions et des questionnements inopportuns.

Le Conseil tient à affirmer que le RPI, à l'heure actuelle, fonctionne tout à fait normalement et qu'il n'est pas à l'ordre du jour de procéder à un changement quelconque. Pour le futur des écoles sur notre territoire, la visibilité n'est pas suffisante pour envisager une modification du fonctionnement.

- Conseil municipal des jeunes : Pendant les vacances scolaires, le Conseil municipal des jeunes avec M. CAFFIN effectuera des ateliers dans les écoles. Selon le temps, il est prévu soit un atelier de peinture extérieur afin de remettre un coup d'éclat sur les jeux au sol dans les cours de récréation soit la fabrication d'abris à insectes.
- Médiathèque : Monsieur Le Maire tient à informer son Conseil de la situation concernant les médiathèques de notre territoire. Suite à la dernière réunion d'échanges, M. VALEX prend la parole. Il tient tout d'abord à remercier M. DEHURTEVENT pour son intervention concernant le devenir des médiathèques, à savoir que « Croq'Pages » sera une des seules à rester sur la nouvelle carte des réseaux de médiathèque.

Monsieur Le Maire ajoute qu'actuellement sur le secteur, « Croq'Pages » est très attractif. Elle arrive à amener la population de Corbie et les alentours lors de ses animations (jeux de société, « Bébés lecteurs », etc.) et contribue à la liaison avec les écoles.

M. VALEX précise qu'il envisage de mettre en place un programme « voyage lecture ». Actuellement, cette action conduite par la médiathèque du Val de Somme est limitée à une vingtaine de classes au niveau intercommunal. M. VALEX ajoute qu'il aimerait que « Croq'pages » fasse partie d'actions d'animations décentralisées en collaboration avec la Médiathèque intercommunale. Il dit que les rapports avec la bibliothèque départementale sont très positifs et constructifs.

Une réunion d'échanges aura lieu très prochainement en présence de M. DEHURTEVENT pour faire le point.

- Incivilité : il est fait constat que l'espace d'aire de jeux à côté de l'école de Warfusée est régulièrement envahi par des excréments d'animaux. Il semble qu'une partie de cet espace est utilisée comme « canicrottres ». Un rappel sera fait dans le prochain journal.

Monsieur Le Maire précise que les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

La séance est close à 21 h 45



Le Maire
F. Dehurtevent

F. DEHURTEVENT